

Le spectre d'une grève des Magistrats



Une correspondance a été adressée dans ce sens au Garde des Sceaux, par le principal syndicat de la justice, le Synamag.

C'est au cour d'une assemblée générale tenue le 27 octobre dernier, dans la salle d'apparat du palais de justice de Libreville, que les membres du syndicat national des magistrats gabonais ont décidé d'adresser une correspondance au ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Alexis Moutamba Mbina. Dans cette correspondance, en guise de préavis de grève et signée du président de ce syndicat, Germais Nguema Ella, six points ont été inscrits : la mise à disposition des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs de Port-Gentil et de Franceville, afin de permettre à ces juridictions de fonctionner ; l'attribution d'un immeuble de Batterie IV qui abritait les juridictions dites spéciales ; l'équité dans le règlement de la prime d'incitation à la performance ; la non application du décret n°0404 du 20 août 2015, fixant le régime de rémunération des agents civils de l'Etat et portant reclassement ; le paiement des costumes d'audiences et, enfin, la nomination des magistrats de l'ordre judiciaires dans l'ordre administratif.

Il faut dire que ce préavis de grève fait suite à des séances de travail en commissions entre les autorités du ministère, notamment le secrétaire général et le Synamag. Lors de ces rencontres, il avait été convenu, avec l'accord de

l'ancien Garde des sceaux, que tous ces points devaient connaître satisfaction avant la rentrée judiciaire 2016-2017.

Sauf que la rentrée judiciaire ayant déjà eu lieu, sans qu'aucun de ces points n'a jusque-là connu une avancée. Une situation qui cause du tort aux magistrats. Le préavis de grève déposé sur la table du ministre de la justice va-t-il permettre d'accélérer le processus de satisfaction de ces points ? C'est en tout cas, ce qu'espèrent les magistrats.

Surtout que, parmi ces points inscrits dans ce cahier de charge, il y a beaucoup à redire sur le manque de considération dont font montre les autorités de ce pays. Concernant le point 2 par exemple, relatif à l'attribution d'un bâtiment au quartier batterie IV qui abritait les juridictions dites spéciales, il est à constater que la Cour d'Appel et le tribunal administratif ne disposent pas toujours d'un siège digne de ce nom. Dans un tel contexte, comment espérer avoir un travail approprié de la part des magistrats.

Alexis Boutamba Mbina va-t-il trouver des solutions à toutes ces situations qui visent à démocratiser la justice gabonaise, aux fins de la rendre crédible ? Les jours à venir nous édifieront.

En attendant, les magistrats risquent à nouveau de descendre dans la rue.

Boris Biyoghe